
RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves , Steunou-Roquinarc'h Solène, Larvor Dominique, Baron Joseph, Le Roy Maryline, Ollivier-Henry Alain, Le Scel Marthe, Cesbron Virginie, Le Meur-Bourdon Claudie, Saintillan Aurélie, Guillou Alain, Bourdois Marie-Laure, Dartailh Emmanuel, Briand-Lefrançois Aline.**

Secrétaire de séance : **Jourden Jean-Yves.**

POINT SUR L'ECOLE

- EFFECTIFS : 3 nouveaux élèves à partir du 7 novembre en TPS ainsi que 7 autres à la rentrée de Janvier 2023.
- PAIN DE LA CANTINE : 10 élèves ne mangent pas de pain le midi. En ce qui concerne le goûter un essai va être fait avec du pain au chocolat/orange de la boulangerie de la commune. Une approche complémentaire sera faite avec les boulangers.
- COURSE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ELA (lutte contre la leucodystrophie) : Tous les élèves participent à une course organisée au terrain des sport le vendredi 20 novembre.

POINT SUR LES TRAVAUX

SALLES D'EXPOSITIONS

SALLE EXPOSITION PRES DE LA BIBLIOTHEQUE

L'entreprise TEXEIRA de Trémuson est retenue pour refaire les joints extérieurs et intérieurs, soit un coût total de 12 675 €, soit aux tarifs unitaires respectifs suivants : Dégradage de joints de pierre 26 € ; Lavage haute pression : 4.50 € ; Application et matériaux d'enduit finition gratée : 54 €.

Dans un premier temps, les travaux ne seront réalisés uniquement que à l'intérieur.

SALLE EXPOSITION SOUS LA MAIRIE

Des cloisons ayant été réalisées par l'entreprise Guinament pour 1 001 €, l'entreprise MAHOU de Cavan est retenue pour les travaux de peinture pour un montant de 1 245.42 € HT

BIBLIOTHEQUE

Des cloisons ont été réalisées dans la bibliothèque par l'entreprise Guinament pour 877 € afin d'organiser un bureau plus facile à chauffer.

L'entreprise MAHOU de Cavan est chargée de faire la peinture pour un montant de 1 307.92 € HT.

ATELIER MUNICIPAL – LOCAL CHASSEURS

A ce jour les travaux sont terminés.

SANITAIRES KERPRIN

Les sanitaires pour le Club Canin et autres utilisateurs (boules) sont terminés.

CARREFOUR DU BOURG

L'ADAC est toujours en cours de travail sur les aménagements à prévoir dans le bourg.
Les travaux vont être quantifiés pour les demandes de subventions.
Voir s'il n'y a pas d'autres portions complémentaires à aménager.

PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE PROTHAIS

Le Maire présente le projet, le Conseil Municipal valide la proposition de faire les démarches pour acquérir la propriété de Mme Mr PROTHAIS d'une superficie d'environ 3000 m², celle-ci jouxte l'école.

TABLES KERPRIN

L'acquisition de 30 nouvelles tables pour kerprin + 2 chariots est validé auprès de la Société Breizh Mavaza pour un montant de 3 185 € HT, mieux-disante.

BOULODROME

La clôture dans le bout du boulodrome est en mauvais état. Le Conseil Municipal valide sa réfection pour un montant de 2 604 € HT par l'entreprise THOMAS de Plouagat.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE POUR LA SALLE DES SPORTS

La Commune souhaite équipée la toiture de la salle des sports de panneaux photovoltaïques.
Le dossier est en cours de validation et d'étude par le SDE.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dorénavant l'éclairage public sera éteint entre 20 heures et 6 heures 45.
Voir si l'extinction automatique basée sur la luminosité du jour peut être modifiée.

TRAVAUX A PRIORISER EN 2023

Le Conseil Municipal décide de prioriser la sécurité dans le bourg sur la base des études en cours.

REGULARISATION TERRAINS

PARC AN TRAOU

Le dernier terrain du lotissement de Parc an Traou, parcelle cadastrée section B n°1347 d'une superficie de 312 m² est vendu au tarif de 30 € le m², comme établi précédemment pour ce secteur, à Mr DE ARAUJO, l'acte est établi par Me GAULT-JOUET Notaire à Plouagat.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Sébastien MINIER, adjoint technique à la commune, a informé de son souhait d'être mis en disponibilité pour 1 an renouvelable jusqu'à 5 fois, à compter du 14 novembre 2022.
Le Conseil Municipal prévoit le recrutement d'une autre personne en CDD à compter du 1^{er} décembre prochain.

NOUVELLE COUVERTURE MUTUELLE DES AGENTS MUNICIPAUX

Suite à une consultation de différentes mutuelles réalisée par le cdg22, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la nouvelle convention de participation pour le risque prévoyance auprès de Territoria Mutuelle dans les mêmes conditions que précédemment soit 23 euros brut par agent titulaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET DEFENSE

Mr Jean Yves JOURDEN est nommé correspondant incendie et défense pour la commune de LANRODEC. Il sera l'interlocuteur privilégié du SDIS.

VITESSE A LA VILLENEUVE

Afin de faire face à la vitesse excessive au lieu-dit « La Villeneuve » le Commission Travaux étudiera la mise en place de triangles signalétiques ainsi que des marquages au sol et aux différents croisements.

QUESTIONS DIVERSES

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Validation du spectacle de fin d'année prévu par la bibliothèque pour un montant de 540 € TTC.

SALON DES MAIRES 2022

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de transport et de logement pour les personnes intéressées à se rendre au salon des Maires.